

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL**Consultation publique sur l'avenir de la  
plateforme TNT39-43, quai André Citroën  
75739 Paris Cedex 15

Boulogne-Billancourt, le 18 octobre 2017

**Objet : Consultation publique sur l'avenir de la plateforme TNT**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt du contenu de la consultation publique du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel « préparer l'avenir de la plateforme TNT ». Nous tenons à remercier le Conseil d'avoir associé la chaîne L'EQUIPE à cette démarche dès les auditions menées au printemps dernier.

A titre liminaire et après analyse, nous souhaitons informer le Conseil que la qualité d'éditeur de service de L'EQUIPE ne nous permet pas de disposer des éléments techniques ou des ressources nécessaires pour fournir au Conseil des réponses précises et utiles à la plupart des questions posées à l'occasion de cette consultation.

Néanmoins, nous sommes conscients du caractère hautement stratégique de ce sujet et souhaitons nourrir et accompagner la réflexion du Conseil. De plus, si nous ne sommes pas un acteur déterminant sur les aspects techniques, nous accordons la plus grande importance à la qualité des contenus que nous produisons et diffusons et sommes attachés à offrir la meilleure expérience possible à notre audience. Aussi, nous nous engageons à ce que la chaîne L'EQUIPE respecte à tout moment l'état de l'art et offre une qualité de service et une expérience cohérente avec les autres chaînes disponibles sur la plateforme TNT.

Dans ce cadre, nous souhaitons rappeler au Conseil le point de vue que nous avons eu l'occasion de développer à l'occasion de l'audition du 14 mars dernier :

- A ce jour et à moyen terme, nous avons la conviction que la plateforme TNT reste la plus adaptée pour couvrir la population en offrant une grande qualité de service ;
- La plateforme TNT ne doit pas servir de laboratoire pour l'innovation technique et le test de technologies non stables au risque de dégrader la qualité de service offerte aux téléspectateurs. Nous considérons qu'il est plus opportun d'effectuer ces tests sur d'autres réseaux de distribution afin que les usages et les technologies sur lesquels ils reposent soient stables et éprouvés ;

- La plateforme TNT s'appuie sur des technologies de diffusion fiables et offre, globalement, une qualité de service supérieure aux autres réseaux de diffusion.
- Nous estimons que les atouts techniques de la plateforme TNT à préserver sont:
  - l'absence de dégradation du signal des services diffusés par rapport aux réseaux filaires ;
  - une couverture du territoire et de la population supérieure à celle des réseaux filaires ;
  - la simplicité d'accès et d'usage : pas de box ou de parabole nécessaire et simplicité de configuration des terminaux de réception,
  - la possibilité de pouvoir connecter plusieurs postes simplement et recevoir un programme différent sans surcoût pour l'utilisateur.
- Nous estimons que la TNT doit rester le média audiovisuel de masse par excellence : les services interactifs disposent de suffisamment de ressources à court et moyen terme pour se développer sur d'autres réseaux de communication.
- Suite à la cession aux opérateurs télécoms de la bande des 700 MHz un réaménagement des fréquences a lieu et va s'étaler jusqu'en 2019. A cette occasion, des changements de récepteurs et des nouvelles recherches de canaux vont être nécessaires afin que la population puisse continuer à accéder à la TNT.
- Changer de norme technique avant 2024 (soit 10 ans après l'introduction de MPEG4) risque d'être incompris par une partie de la population qui vient de se rééquiper suite au passage au MPEG 4.
- Nous avons la conviction que tout transfert futur de bande aux opérateurs de télécommunication se traduira par la mise en place d'offres de services à accès payant pour les utilisateurs là où la TNT reste une offre gratuite et qualitative.

En complément de ces éléments, nous estimons que la prochaine évolution d'envergure de la plateforme TNT devrait aboutir à la configuration suivante :

- trois multiplex en diffusion des signaux selon la norme DVBT-2 ;
- Un « bloc » de flux technique d'une capacité équivalente à 3 multiplex commun aux éditeurs autorisés afin de :
  - mettre en place des services associés de type HBBTV ou de replay en mode push permettant d'enrichir l'offre et l'attractivité de la plateforme TNT en particulier pour les populations mal desservies par les réseaux filaires et en attendant que la mobilité TV soit effective;

- d'offrir, ponctuellement, dès qu'elle sera disponible une image ultra haute définition 4K encodée en HEVC ;
- compte tenu de notre thématique sportive nous n'avons qu'un faible intérêt pour le HDR, et privilégions le déploiement du HFR ;
- une qualité de son cohérente avec l'évolution de la qualité de l'image.

De plus, il ne nous semble pas opportun d'introduire de nouveaux services sur la plateforme TNT aussi longtemps que les services actuels ne sont pas rentables. Augmenter le nombre de chaînes et de services non liés aux acteurs en place risque de les fragiliser sans améliorer pour autant l'offre et la qualité proposées aux téléspectateurs.

Nous assumons pleinement notre métier d'éditeur de service. Notre ambition reste de rassembler le plus grand nombre autour de la thématique du sport et nous estimons que les chaînes de la plateforme TNT jouent un rôle social et créent du lien à la différence des services digitaux centrés sur l'utilisateur.

Enfin, nous souhaitons faire part au Conseil de notre intérêt à participer aux expérimentations autour du déploiement d'un multiplex multi-villes, notamment à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Arnaud DE COURCELLES**  
Directeur du Pôle Télévision  
L'EQUIPE 24/24

